# ARCADE 84 RAPPORT D'ACTIVITES 2018



# Table des matières

Le mot du président	1
Le mot de la responsable	2
Évènements marquants	3
Les ateliers	4
Présentation	5
Fréquentation de l'Arcade 84	8
Usagers et reflets de l'activité	9
Tableau de bord	10
Commentaires des indicateurs	11
Rapport de l'organe de révision	13
Bilan	15
Comptes de profits et pertes	16
Comité et équipe	17
Statuts	18
Remerciements	22

# Le mot du président et de la responsable

### **Mot du Président**

L'année 2018 a permis à l'Association Arcade 84 de poursuivre sa mission qui consiste à offrir un accompagnement personnalisé aux personnes en souffrances psychiques et ainsi défendre concrètement leur qualité de vie et leur place dans la cité.

Si les ateliers offrent un accompagnement adapté aux besoins et demandes des usagers du Centre au travers d'une série d'activités diversifiées, le restaurant continue à assurer sa mission d'insertion sociale et d'ouverture sur la cité dans la mesure où 40 plats sont quotidiennement servis à tous ses clients, qu'ils soient des habitants du quartier, des personnes de passage ou des usagers réguliers de l'Arcade.

Au-delà de ce défi quotidien, l'Association a dû faire face à plusieurs évènements marquants qui sont venus chambouler en profondeur son organisation : d'une part, la démission, au début du printemps 2018 de la responsable du Centre de jour, Caroline Lacombe et, d'autre part, le départ, fin septembre 2018, des deux fondateurs de l'Association Arcade 84 – Roger Schuler et Alain Riesen. Dès lors, forts de cette situation, le comité et l'équipe se sont mis en piste pour recruter une nouvelle personne pour assurer la responsabilité du Centre de jour. C'est ainsi qu'Elena von Flüe – jeune anthropologue expérimentée qui a œuvré au sein de diverses ONGs et structures sociales en plus de ses engagements dans le monde associatif – a été engagée au 1er janvier 2019.

Demeuré stable dans sa composition, le comité a été fortement mis à contribution durant l'année 2018 en raison des changements évoqués ci-avant Ainsi, ses membres se réjouissent de pouvoir compter sur une équipe soudée et sur une nouvelle responsable du Centre de jour qui ne manque ni de projets ni de dynamisme pour les insuffler.

Francis Loser Président du comité « Centre de jour »

### Mot de la responsable

Anthropologue et chargée de projets pour des associations et des ONGs, je me suis spécialisée dans le domaine des violences faites aux femmes. Dans ce cadre, j'ai travaillé pour des ONGs en Afrique et des associations à Genève. De plus, je suis vice-présidente du comité de l'Association « Aux 6 logis ».

Mon arrivée à l'Arcade 84, en janvier 2019, est une suite logique à mes envies professionnelles. En effet, je voulais élargir mon champ d'action et ne pas me cantonner aux violences faites aux femmes – sans pour autant lâcher ce volet. C'est le côté innovateur dans le suivi des personnes souffrant de troubles psychiques de l'Association Arcade 84, telle que créée par Roger Schuler et Alain Riesen, qui m'a tout de suite attiré.

L'Association est un lieu qui accueille et qui suit des personnes souffrant de troubles psychiques en leur offrant un suivi social mais aussi d'ergothérapie au travers de divers ateliers.

Je me réjouis déjà des nombreux projets que nous avons avec l'équipe et de collaborer avec chacun d'entre eux afin de faire vivre cette Association qui est essentielle pour le bien-être des personnes souffrant de troubles psychiques.

Je tiens ici à remercier vivement toute l'équipe pour son travail, son engagement et pour l'accueil chaleureux qu'elle m'a réservé.

Elena von Flüe Responsable « Centre de jour »

# Évènements marquants

### Évènements marquants : départs et engagements

En premier lieu, nous tenons à remercier chaleureusement Caroline Lacombe, qui a quitté l'Arcade en juillet 2018, pour son grand investissement tout au long de ses 18 mois d'activité en tant que responsable du Centre de jour.

Annoncé de longue date, le départ de Roger Schuler et Alain Riesen s'est officiel-lement concrétisé fin septembre 2018. Début octobre 2018, les deux fondateurs sortants ont organisé une verrée afin de marquer symboliquement cet évènement en y associant l'équipe et le comité de l'Association, mais aussi et surtout les usagers qui ont pu bénéficier tout au long des années de leur grande expertise dans l'accompagnement des personnes en souffrance psychique. A l'écoute attentive, Roger et Alain savaient allier bienveillance, intelligence et humour. Il convient également de souligner que leurs compétences ne se limitaient pas à la clinique en ergothérapie, mais s'étendaient également au volet organisationnel de l'Association. Qui plus est, les deux fondateurs ont su, tout au long de leur longue carrière, inlassablement défendre la psychiatrie sociale transformant une utopie en un projet vivant et concret qui, depuis 1984, demeure pleinement d'actualité.

Avec le départ de ses deux fondateurs, il est important pour l'Arcade 84 de relever le défi de poursuivre leur mission en conciliant héritage et mise en place de nouveaux projets tout en tenant compte des importants changements contextuels.

L'équipe s'est élargie et renouvelée avec un départ et deux engagements. Un changement est intervenu à l'atelier photo avec le départ de Lucas Olivet appelé vers d'autre horizons et projets. Il a été remplacé par Fabio Galante qui a pris ses fonctions en septembre 2018. Maxime Fae, ergothérapeute, est venu renforcer l'équipe et a pris ses fonctions en novembre 2018.

Malgré les vicissitudes qui ont traversé la gouvernance de l'Arcade, les membres de l'équipe ont réussi à tenir le cap. Leur motivation et leur professionnalisme n'ont pas fléchi et leur investissement quotidien a permis aux usagers du Centre de jour de bénéficier d'un accompagnement de qualité constant. Le comité tient à les remercier ici pour leur engagement sans faille qui a permis à l'association de poursuivre sa mission et ses objectifs. Une mention particulière mérite d'être attribuée à Heidi Ellefsplass-Faccio, responsable du Centre d'ergothérapie, qui a assuré avec brio l'intérim de la coordination du Centre de jour. Elle a été aidée en cela par Alberto Caridad, en charge de la partie administrative et financière de l'association, que nous remercions également.

Francis Loser Président du comité « Centre de jour »

# Les ateliers

### Les ateliers

Les ateliers que nous proposons à l'Arcade 84 se déroulent individuellement ou en petits groupes et sont toujours encadrés par un membre de l'équipe. Chaque atelier se tient dans une salle à cet effet.

### L'atelier cuisine

Confectionner un menu composé de deux entrées (une soupe ou une salade), de deux plats (viande/poisson ou végétarien) et d'un dessert.

### L'atelier création

Se lancer dans un projet créatif. Du matériel est mis à disposition afin de pouvoir aller de l'avant dans le projet.

### <u>L'atelier photo</u>

L'activité se déroule, avec le soutien d'un photographe professionnel, dans une salle munie d'une salle numérique ainsi que d'un laboratoire noir et blanc argentique.

### L'atelier écriture

Jeux d'écriture, textes personnels et moments de partage.

### L'atelier informatique

Se familiariser avec les outils bureautiques (Word, Excel, Power Point), les outils infographiques ou Internet.

### L'atelier culture

Atelier en partie hors murs encadré par deux membres de l'équipe. L'activité s'organise tout d'abord au sein de l'Arcade 84, et est suivie d'une sortie (balades, visites de musées ou d'expositions, etc.).

### L'atelier cinéma d'animation

Montage de films d'animation à l'aide d'un assemblage de photos prises lors de l'atelier.

### L'atelier mouvement

Mouvements en douceur, debout ou sur un tapis de yoga mais aussi jeux de ballons, marche lente, danse improvisée et relaxation. Ces mouvements permettent aussi des moments de discussions.

### L'atelier nature

Semer, planter, arroser et récolter des plantes dans le jardin.

# Présentation

L'Arcade 84 est un lieu de vie, de soins et d'activités, destiné à des personnes souffrant de troubles psychiques. Elle est composée de deux associations travaillant dans la même structure :

- un centre d'ergothérapie indépendant, organisé sous forme associative et régi par la LaMal et,
- une association à but non lucratif, l'Association Arcade 84.

Les responsables de ces deux associations et l'équipe travaillent conjointement dans les deux structures.

Le personnel de la structure est un personnel qualifié (ergothérapeutes, animateurs sociaux, photographe, anthropologue) qui unit ses compétences afin de faire de l'Arcade 84 un lieu unique à Genève.

Deux types de prestations bien distinctes et complémentaires sont proposées:

- Des prestations d'ergothérapie afin d'améliorer l'état psychique des usagers par le biais d'ateliers divers. Les prestations sont associées à une prise en charge médicale des usagers.
- Des prestations sociales (accueil, entretiens, repas et ateliers) dont le but est de favoriser l'intégration et de permettre aux personnes de (re) découvrir leurs intérêts.

Pour le bien-fondé de nos objectifs et de nos valeurs, ces prestations nécessitent un territoire socialement ouvert, en ville, disposant d'ateliers offrant soins et soutiens thérapeutiques. Une même personne peut bénéficier des deux prestations.

### Public cible

L'Arcade 84 accueille des personnes (hommes et femmes adultes) souffrant de troubles psychiques, tant en besoin d'un encadrement de soins de santé que d'un projet d'activités. Nous sommes qualifiés pour y répondre. Les troubles psychiques dont souffrent les usagers sont persistants et cette durée dans le temps a comme corollaire marginalisation et exclusion sociale.

Notre objectif est non seulement de développer avec ces personnes des projets en accord avec leurs besoins et leurs envies mais aussi de leur permettre de sortir de l'exclusion sociale dont elles sont victimes. Notre philosophie est de ne rien imposer mais de suggérer des activités lorsque ces personnes ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes directement. La nécessité d'un lieu respectueux et reconnaissant de leur vie s'est donc imposé pour ces personnes qui, ayant déjà bénéficié des prestations d'ergothérapie et ne sont alors plus en demande de soins, peuvent revenir pour s'exprimer, dans une relation décontractée et occasionnelle.

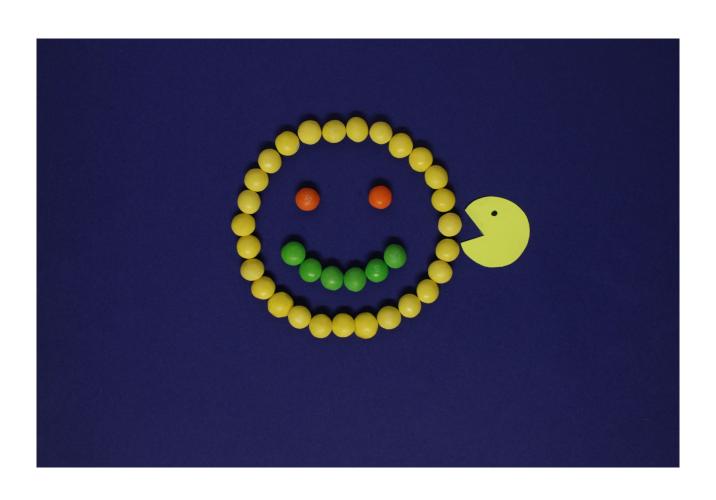
### **Objectifs**

À la périphérie du terrain médical, nous voulons apporter à l'usager des réponses à ses questions essentielles. Nous abordons sa santé dans une perception vitale et non pas spécifique à un comportement ou à des symptômes. Nous voulons offrir des prestations qui suscitent le désir et qui prennent en compte les propos les plus ténus, les espoirs les plus enfouis, dans une relation et un contrat qui se veulent de solidarité, de convivialité et de reconnaissance.

Dans ce sens, l'objectif est de donner une possibilité à l'usager de sortir de l'isolement social et de s'investir dans un des ateliers que nous proposons. Par ce biais, des échanges sont générés entre une clientèle de quartier et les usagers.

### **Mission**

Notre mission est d'offrir un espace d'accueil visant à créer ou recréer un lien social entre la personne et la communauté, et donc de limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques. L'Arcade 84 est un espace ouvert à une clientèle de quartier, où les usagers peuvent être écoutés, peuvent échanger et s'impliquer dans une activité.



# Fréquentation au Centre de jour

En 2018, nous avons reçu 115 demandes : 62 nouvelles personnes se sont intégrées dans le cadre des activités de l'Arcade 84. Ce sont donc 270 personnes qui ont un contrat Centre de jour et 198 personnes (112 hommes et 86 femmes) qui ont bénéficié de nos prestations (voir programme).

Nous avons régulièrement entre 5 et 15 demandes en attente.

# L'ensemble de ces prestations représente un volume de 4217 journées de présence.

Notre capacité d'accueil est de 18 places par jour. Nous pouvons assurer ces prestations grâce à 3,4 postes pour l'encadrement d'animation et 1,1 poste pour l'administration et l'entretien.

Nos prestations correspondent à cinq types d'activités :

- accueil, orientation
- repas
- entretiens
- socialisation et entraide
- activités

Nous avons défini 3 programmes :

- programme 1 accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités occasionnelles, 43 personnes.
- programme 2 accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités régulières, 39 personnes.
- programme 3 accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités en collaboration avec les prestations d'ergothérapie, 116 personnes.

Sur les 270 personnes bénéficiant d'un contrat Centre de jour, 72 personnes n'ont pas utilisé nos prestations durant l'année (voir tableau de bord).

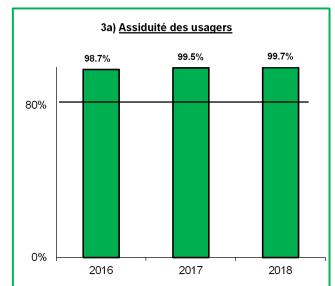
Nous avons répondu à un grand nombre de demandes d'information et de collaboration avec des groupements et institutions dans les domaines sanitaire et social.

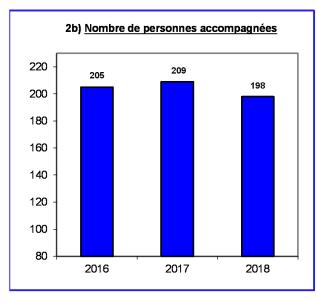
# Usagers & Reflets de l'activité

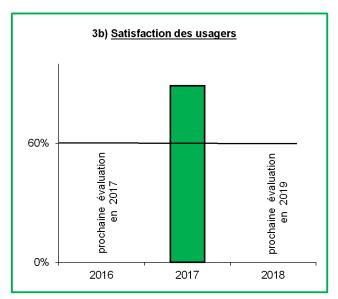
### **USAGERS**

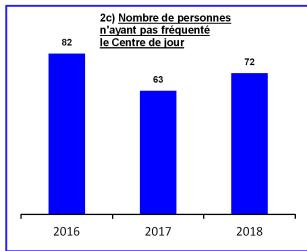
# 2a) Nombre de demandes 130 110 110 110 2016 2017 2018

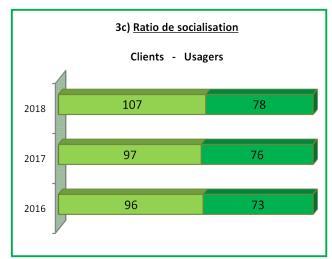
### **REFLETS DE L'ACTIVITE**











# Tableau de bord

1. FINANCE - Revenus / autofinancement - Subventions - Charges	2016 178'811 479'950 -664'890	2017 154'136 484'725 -644'738	2018 156'756 475'665 -619'613
2. USAGERS - REFLETS DE L'ACTIVITE			
2 a) Nombre de demandes	110	116	115
2 b) Nombre de personnes accompagnées	205	209	198
2 c) Nombre de personnes n'ayant pas fréquenté le Centre de jour	82	63	72
- personne(s) ayant trouvé une activité salariée ou formation	2	4	5
- personne(s) ayant trouvé des activités encadrées et/ou bénévolat	21	16	19
- personne(s) ayant continué une thérapie	47	31	37
- personne(s) continuant des activités de développement personnel	6	5	8
- personnes(s) partie(s) en voyage ou à l'étranger	4	5	3
- résiliation de contrat	-	1	-
- L'équipe a mis fin au contrat	-	_	_
- décès	2	1	_
3. REFLETS DE L'ACTIVITE			
3 a) Assiduité des usagers aux activités	98.7%	99.5%	99.7%
3 b) Satisfaction des usagers	-	89.00%	-
3 c) Ratio de socialisation sur la totalité (clients / usagers)	1.31	1.28	1.38
Equivalence en pourcentage du ratio	57 / 43	56 / 44	58 / 42
- Clientèle extérieure (moyenne hebdomadaire)	<u>96</u>	<u>97</u>	<u>107</u>
- Usagers (moyenne hebdomadaire)	<u>73</u>	<u>76</u>	<u>78</u>
4. INNOVATION ET APPRENTISSAGE		_	_
Référence principale = Système Qualité & Revues de direction			
4 a) Non-conformités majeures			
- Nombres d'audits internes effectués	10	0	2
Nombre de non-conformités majeures observées  A b. Non-conformités minoures	0	0	0
4 b) Non-conformités mineures  - Nombre de non-conformités mineures observées	3	0	1
4 c) Recommandations auditeur qualité externe	3	ŭ	
- Nombre de recommandations proposées	3	3	3
<ul> <li>Nombre de recommandations effectuées/en cours d'éxécution</li> </ul>	3	3	3

# Commentaires des indicateurs

### **Finances**

Cet indicateur trouve son utilité principale dans un système comparatif de deux ordres. D'une part, voir l'évolution, sur plusieurs périodes comptables, des différents postes financiers mentionnés et, d'autre part, pouvoir évaluer l'importance de chacune de ces ressources financières dans l'équilibre budgétaire de l'association. Depuis 2008, les comptes annuels sont en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21.

### **Usagers**

- Nombre de demandes
   Cet indicateur permet d'évaluer l'intérêt concernant les prestations offertes par le Centre de jour, ces dernières s'intégrant dans le réseau genevois de prise en charge relatif à la santé mentale.
- Nombre de personnes accompagnées
  Le Centre de jour a une capacité d'accueil de 18 places par jour.
  Cependant, nous désirons accompagner les utilisateurs avec flexibilité et
  en fonction de leur demande spécifique. Cet indicateur reflète la
  propension du Centre de jour à accomplir cette prise en charge
  individualisée.
- Nombre de personnes n'ayant pas fréquenté le Centre de jour Un contrat Centre de jour n'a pas de limite dans le temps. Une personne ne venant pas durant une année civile conserve toutes les prestations qu'offre le Centre de jour. Si la personne le désire, il lui est donc possible de revenir à l'Arcade 84 à tout moment.

### Reflets de l'activité

Assiduité des usagers
 Cet indicateur est déterminé par notre contrat de prestations avec l'État concernant les centres de jour. La subvention octroyée est fortement liée à cet indicateur où un minimum de 80% d'occupation est requis. Cette mesure permet d'évaluer l'attractivité de nos prestations et de notre travail, en indiquant une mesure de continuité dans la fréquentation du Centre de jour par les usagers. Dans le cadre du contrat de prestation 2014, le taux d'occupation a été fixé à 80%.

- Satisfaction des usagers Cet indicateur est déterminé par le système qualité. Cette mesure provient d'un sondage effectué auprès des usagers du Centre de jour, tous les deux ans depuis 2007. Cette évaluation a pour objectif de dégager des éventuels dysfonctionnements et/ou critiques perçus par les usagers. Un taux de 60% de satisfaction doit être obtenu afin de convenir à nos exigences.
- Ratio de socialisation (client/usagers)

  Cette mesure est le rapport entre la fréquentation du Centre de jour par des clients (externes) et les usagers. L'objectif majeur étant de favoriser la socialisation et de (re)créer du lien social, il nous importe d'évaluer la fréquentation du Centre de jour par des tiers. Cette mesure est produite à travers au moins trois relevés ponctuels répartis dans l'année, chacun portant sur une durée totale d'une semaine. Le ratio doit être au minimum de 1, autrement dit : la clientèle extérieure doit représenter au moins 50% de la clientèle totale fréquentant le restaurant.

### **Innovations et apprentissages**

- Nombre de non-conformités majeures
   Cela implique une remise en question de l'accréditation du « système qualité ».
- Nombre de non-conformités mineures
   Les non-conformités mineures sont à appréhender en tant que procédures pouvant potentiellement faire l'objet d'améliorations. Ces améliorations proposées par les auditeurs ne remettent pas en question l'accréditation, mais font l'objet d'une discussion avec ces derniers.
- Nombre de recommandations
   Nous nous engageons à répondre à la moitié des recommandations conseillées par les auditeurs.

# Rapport de l'organe de révision

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale ordinaire de 1'ASSOCIATION ARCADE 84 Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels cijoints de l'ASSOCIATION ARCADE 84 comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

./.



Membre d'EXPERTsuisse Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Rue Jacques-Grosselin 8 • Case postale 1812 • 1227 Carouge - Genève • Tél. +41 (0)22 827 48 88 • Fax +41 (0)22 827 48 84 www.chavaz.ch • E-mail: info@chavaz.ch

# Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale ordinaire de l'ASSOCIATION ARCADE 84, Genève (suite)

- 2 -

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les lois, règlements et directives suivantes, CO, CC, LGAF, LSGAF, LIAF, RIAF, directives étatiques, ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale de l'Etat de Genève pour la présentation et la révision des états financiers qui fait référence à l'art. 728a al. 1 chi 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 17 avril 2019

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Denis Keller Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Patrick Teles Réviseur agréé

### Annexes:

Comptes annuels comprenant : bilan totalisant CHF 267'577, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital, annexe et rapport de performance.

14

Chichavaz & Dikeler

# Bilan

### **ASSOCIATION ARCADE 84**

### Bilan

au 31 décembre 2018

Avec chiffres de l'année comparative

En Francs Suisses

Notes  2.1 a	2018 201'485 - 1'526 203'011	2017 144'696 7'062 1'873
2.1 a	_ 1'526	7'062 1'873
2.1 a	_ 1'526	7'062 1'873
2.1 a	_ 1'526	7'062 1'873
2.1 a		1'873
2.1 8		
	205 011	
		133 030
	9'966	6'792
2.2		74'024
2.2		80'816
	04 303	00 010
	267'577	234'446
	96'241	57'97!
	7'605	5'82:
	4'891	5'887
2.1 b	7'846	9'160
	116'584	78'843
2.5	_	
	_	-
2.3	60'374	77'792
	60'374	77'792
2.4	53'000	53'000
	24'812	12'330
2.5	_	4'849
2.5	_	7'632
2.5	12'808	
	90'620	77'812
	267'577	234'446
	2.5 2.3 2.4 2.5 2.5	64'565  267'577  96'241 7'605 4'891 2.1 b 7'846  116'584  2.5 2.3 60'374  60'374  60'374  2.4 53'000 24'812 2.5 - 2.5 - 2.5 12'808 90'620

# Comptes de profits et pertes

### **ASSOCIATION ARCADE 84**

### Compte de résultat au 31 décembre 2018

Avec chiffres de l'année comparative

En Francs Suisses

PRODUITS	Notes	2018	2017	Budget 2018
Subventions, aides des collectivités publiques	3.1	475'665	484'725	477'000.00
Cotisations, dons		850	4'635	2'000.00
Produits liés aux activités	3.2	121'494	121'550	127'500.00
Autres produits		34'412	27'951	22'500.00
TOTAL DES PRODUITS		632'421	638'861	629'000.00
CHARGES				
Charges liées aux activités				
Frais de personnel	3.3	326'045	352'968	350'000.00
Indemnités usagers		11'145	14'010	12'000.00
Dépenses liées aux activités	3.4	82'047	85'497	73'800.00
Total charges liées aux activités		419'236	452'475	435'800
Frais administratifs				
Frais de personnel	3.3	106'988	82'079	96'000.00
Frais des locaux		57'241	66'434	58'900.00
Frais administratifs et de bureau	3.5	33'518	37'211	37'800.00
Amortissements	2.2	19'425	20'892	20'000.00
Total frais administratifs		217'171	206'616	212'700
TOTAL DES CHARGES		636'407	659'091	648'500
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3'986)	(20'230)	(19'500)
Produits financiers			8	-
Charges financières		(624)	(471)	(500)
RESULTAT AVANT AFFECTATION DES FONDS		(4'610)	(20'693)	(20'000)
Attributions au fonds affectés		_	(4'000)	_
Utilisation des fonds affectés		17'418	18'816	20'000.00
RESULTAT AVANT REPARTITION		12'808	(5'877)	-
Part des subv. non dépensées à restituer	2.5		4'331	-
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION		12'808	(1'546)	
Part des subv. non dépensées (fin contrat 2014-2017)	2.5	-	9'178	
RESULTAT DE L'EXERCICE		12'808	7'632	

Les états financiers complets peuvent être obtenus sur demande auprès des responsables de l'Arcade 84.

# Comité et équipe

### Comité

Francis Loser, président Claudio Testori, secrétaire Nicole Rossy, trésorière Isabelle Csupor, membre Michel Bondi, membre Sabrina Steffen, membre Richard Vuagniaux, membre

### Responsable Centre de Jour

Caroline Lacombe (jusqu'en juillet 2018) Heidi Ellefsplass-Faccio (Ad intérim) Elena von Flüe (à partir de janvier 2019)

### Contrôleur aux comptes externes

Chavaz S.A 1227 Carouge

### Equipe encadrement socio-éducatif

Béatrice Bernet-Metroz, aide-animatrice (service-restaurant)

Patrick Calabro, aide-animateur (en formation HETS)

Heidi Ellefsplass-Faccio, animatrice (ergothérapeute) et responsable du Centre d'ergothérapie

Maxime Fae, animateur (ergothérapeute)

Fabio Galante, aide-animateur (photographe)

Catherine Hofstetter, aide-animatrice (service-restaurant)

Chantal Mintz, animatrice (éducatrice HETS)

Valérie Oppel, animatrice (ergothérapeute)

Alain Riesen, animateur (ergothérapeute), jusqu'en 30 septembre 2018 Roger Schuler, animateur (ergothérapeute), jusqu'en 30 septembre 2018 Déborah Villars, animatrice (ergothérapeute)

### <u>Administration et hôtellerie</u>

Alberto Caridad, administrateur Isabel Colomer, secrétariat Jean-Claude Fauvée, entretien

# Statuts

### Statuts de l'association Arcade 84

### I. Dénomination et Siège

### article 1

L'« association Arcade 84 »est une association sans but lucratif régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 et suivants du <u>Code civil suisse</u>. Elle est indépendante des organisations politiques, syndicales et religieuses.

### article 2

Le siège de l'association se trouve à Genève.

### II. But

### article 3

L'association Arcade 84 a pour but de :

- favoriser l'intégration dans la vie sociale, quotidienne et professionnelle de personnes présentant un handicap psychique par la participation aux activités et à la vie du Centre de jour.
- favoriser la création de liens sociaux entre la personne et la communauté afin de limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques.
- développer un travail de conseil, de soutien et d'accompagnement social et communautaire.
- participer au développement et à la reconnaissance du droit des personnes en situation de handicap.
- promouvoir la création, l'animation et la gestion d'arcades et d'ateliers en ville de Genève, poursuivant les mêmes buts.

### III. Membres

### article 4

Peut faire partie de l'association toute personne physique ou morale partageant ses buts. L'article 5 est réservé.

### article 5

La qualité de membre s'acquiert sur requête par décision du comité qui statue souverainement et n'a pas à motiver un refus.

Les personnes salariées par l'association ne peuvent pas devenir membre de celle-ci. Si une personne membre de l'association devient salariée de celle-ci, elle perd automatiquement sa aualité de membre.

Les salariés de l'association peuvent être invités à participer, à titre consultatif et sans droit de vote, à une ou des réunions du comité, du bureau et /ou de l'assemblée générale.

### article 6

Chaque membre peut en tout temps donner sa démission de l'association.

### IV. Organes

### article 7

Les organes de l'association Arcade 84 sont :

- l'assemblée générale
- Le comité
- Le bureau du comité
- L'instance de contrôle indépendante

### L'assemblée générale

### article 8

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est composée de tous les membres.

### article 9

L'assemblée générale se réunit une fois par an en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire sur demande du comité ou de la moitié des membres.

### article 10

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées par le comité quinze jours au moins à l'avance. La convocation indique l'ordre du jour. Toute proposition doit parvenir au comité 5 jours au moins avant l'assemblée.

### article 11

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

### article 12

L'assemblée générale prend toutes ses décisions à la majorité des voix exprimées, hormis la décision de dissolution de l'association.

### article 13

L'assemblée générale est compétente pour :

- modifier les statuts de l'association.
- élire les membres du comité et le président ou la présidente.
- approuver le rapport annuel d'activités.
- fixer les objectifs de l'association pour l'année à venir.
- approuver le budget et les comptes et donner décharge au comité sortant.
- fixer le montant des cotisations annuelles.
- désigner l'instance de contrôle externe (cf art. 55 du ccs).
- prononcer l'exclusion d'un membre.
- décider la dissolution de l'association.

### <u>Le comité</u>

### article 14

Le comité se compose au minimum de 5 membres élus par l'assemblée générale. Il décide de la répartition des fonctions en son sein.

La durée du mandat est de un an renouvelable.

Le comité se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent, mais au minimum 4 fois par an.

### article 15

Le comité est chargé:

- de garantir la cohérence de l'association par rapport à sa mission, ses objectifs et ses prestations.
- de veiller au bon fonctionnement général de l'association.
- de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- de prendre les décisions concernant la gestion du personnel, les finances, la représentation vis-à-vis des tiers conformément au règlement sur la répartition des tâches.
- de prendre les décisions relatives à l'admission des membres.
- de proposer à l'assemblée générale l'exclusion d'un membre, après que celui-ci en ait été dûment informé
- de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'association.

### Le bureau du comité

### article 16

Le bureau du comité est composé du président ou de la présidente et de la coordination. Il se réunit

en fonction des tâches courantes qui concernent le comité et la coordination.

### V. Finances

### article 17

Le financement de l'association Arcade 84 est assuré par les cotisations de ses membres, des dons individuels et collectifs, des subventions communales, cantonales et fédérales, des revenus et

des biens mobiliers acquis.

### article 18

Les comptes sont vérifiés par une instance extérieure à l'association et présentés à l'approbation de l'assemblée générale. Les comptes seront mis à disposition des membres dix jours avant leur approbation.

### article 19

L'association ne répond que sur sa fortune propre, à l'exclusion de la fortune de ses membres.

### VI. Dissolution

### article 20

La dissolution de l'association peut être décidée par l'assemblée générale convoquée à cet effet. Elle prend sa décision à la majorité des 3/4 des membres de l'association.

Si l'assemblée générale convoquée à cet effet ne réunit pas le nombre de membres prévu à l'article 20, une nouvelle assemblée générale est convoquée. Elle prend sa décision à la majorité des 3/4 des membres présents.

### article 21

Les liquidités disponibles dans l'éventualité d'une dissolution de l'association Arcade 84 seront transférées à une association poursuivant un but similaire à celui de l'association Arcade 84.

Annexe : règlement concernant la répartition des tâches entre le comité, la coordination et l'équipe

Genève le 30 mars 2012



# Remerciements

### Nous tenions à remercier chaleureusement :

- la République et Canton de Genève
- les donateurs
- les clients
- les membres et sympathisants de l'Association pour leur soutien financier
- l'Association « Les Artichauts » pour le prêt de matériel et les conseils pour le jardin
- l'Association « Pré-en-Bulle » pour la co-organisation de projections de films d'animation
- la Paroisse de Saint-Antoine pour la mise à disposition de la salle de paroisse
- la Maison de Quartier Asters-Servette pour la mise à disposition de la salle « Asters-Sud »

Merci à chacun d'entre vous pour vos dons. IBAN: CH06 0078 8000 H077 5597 6

### **ARCADE 84**

Rue Schaub 3 1202 Genève Tel: 022 734 32 73 info@arcade84.ch www.arcade84.ch

22